

## ENQUÊTE

## Bilan de la permanence des soins 2019

Les résultats de la 17<sup>e</sup> enquête annuelle du Cnom sur la permanence des soins ambulatoires (PDS) viennent d'être publiés. Ils confirment en 2019 la dynamique de changement engagée en 2018, et témoignent d'une organisation inégale sur le territoire.

Sous la direction du **DR RENÉ-PIERRE LABARRIÈRE**, président de la commission nationale de la permanence des soins et de l'aide médicale urgente



### Organisation

Les changements organisationnels engagés en 2018 se sont poursuivis en 2019. 67 % des départements ont connu des modifications de l'organisation de la PDS (contre 60 % en 2018 et 26 % en 2017), dix cahiers des charges ont été révisés, et toutes les nouvelles régions disposent d'un cahier des charges unique.

### État des lieux

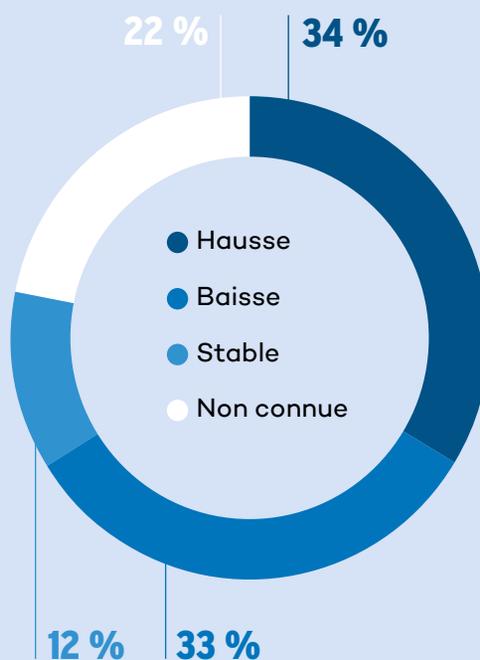
- Les organisations de la PDS définies en concertation avec les acteurs sont diverses selon les territoires, et témoignent d'une adaptation aux besoins et aux spécificités locales.
- Le nombre de secteurs de PDS a continué de diminuer en 2019, pour tous les créneaux horaires. La part de « zones blanches » en nuit profonde s'est stabilisée, a légèrement augmenté en soirées de semaines et diminué les week-ends et jours fériés. L'effectif fixe se généralise : 85 % des départements ont un ou plusieurs sites dédiés (maisons médicales de garde, etc.) et la tendance est à la hausse.
- La participation des médecins à la PDS demeure fragile. Si une très légère hausse du nombre de médecins régulateurs libéraux (+0,6 %) et une légère baisse du nombre de territoires couverts par moins de 5 médecins volontaires ont été relevées, le taux de participation des médecins à la PDS a baissé au niveau national.
- L'extension des horaires de PDS au samedi matin, souhaitée par la majorité des conseils départementaux (CDOM), est effective dans 42 départements pour la régulation, 6 départements pour l'effectif.
- La situation en Ehpad n'a connu aucune évolution favorable.

### Constat des CDOM

- À la question : « Estimez-vous que la permanence des soins fonctionne bien dans votre département ? », 70 % des CDOM considèrent que oui,

### ÉVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION DES MÉDECINS DÉCLARÉ PAR LES CDOM

Évolution en % de départements



mais que certaines zones connaissent de réelles difficultés.

- Le principal facteur de dysfonctionnements de la PDS est le manque de médecins, lié à l'évolution de la démographie médicale (faiblesse de la densité médicale, au vieillissement des médecins libéraux).
- Des difficultés organisationnelles (resectorisations, géographie des territoires ou manque de moyens) sont aussi pointées par les CDOM.

### Perspectives

- Pour renforcer l'implication des médecins, les CDOM formulent plusieurs pistes d'amélioration : des mesures financières par l'augmentation des forfaits d'astreinte et la défiscalisation, le renforcement de la participation des médecins étudiants et salariés, le renforcement de la sécurité, etc.
- Pour améliorer l'organisation de la PDS, les CDOM insistent sur la nécessité de mise à disposition des transports dédiés, de mise en place d'actions de communication, ou de développement des points fixes de consultation.

**+ D'INFOS** [conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse](https://conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse)

## QUESTIONNAIRE

## Développement professionnel continu : lancement d'une enquête

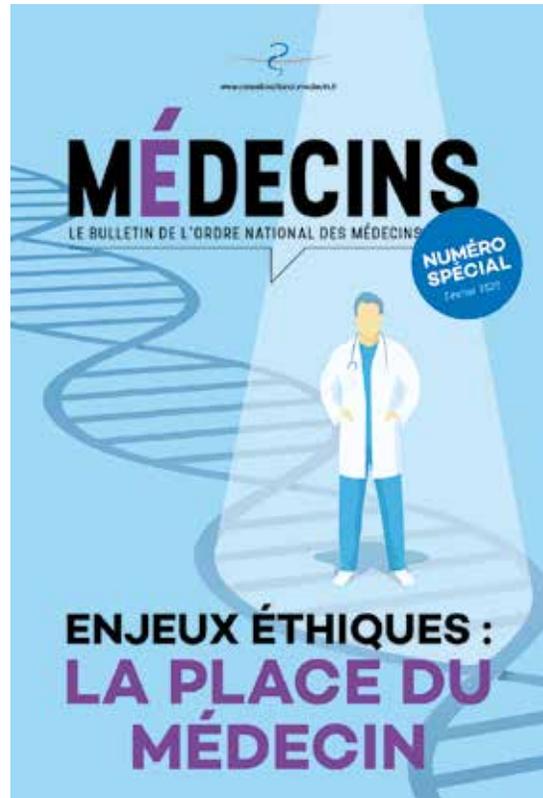
Le Cnom, le Collège de la médecine générale, la Fédération des spécialités médicales et la Conférence des doyens des facultés de médecine lancent une enquête commune, auprès de l'ensemble des médecins, sur le développement professionnel continu (DPC). Alors que le code de déontologie médicale astreint tout médecin au devoir de s'informer des progrès de la médecine nécessaires à son activité, et que la législation en matière de DPC a récemment évolué (décret du 9 janvier 2019), cette enquête aura pour objectif de dresser un état des lieux des actions de DPC réalisées par les praticiens au cours des trois dernières années. Elle permettra également d'identifier les moyens de mieux les accompagner dans leur obligation légale et déontologique de DPC. Les résultats seront dévoilés en juin, dans le cadre du Congrès de l'Ordre des médecins.

**+ D'INFOS** [conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse](http://conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse)

## COMMUNIQUÉ

**L'Ordre des médecins porte plainte au disciplinaire contre deux élus et deux anciens élus.** Cette action fait suite au rapport d'une commission d'enquête interne, créée à la suite du rapport thématique de la Cour des comptes.

**+ D'INFOS** [conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse](http://conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse)



## BULLETIN SPÉCIAL

## « Enjeux éthiques : la place du médecin »

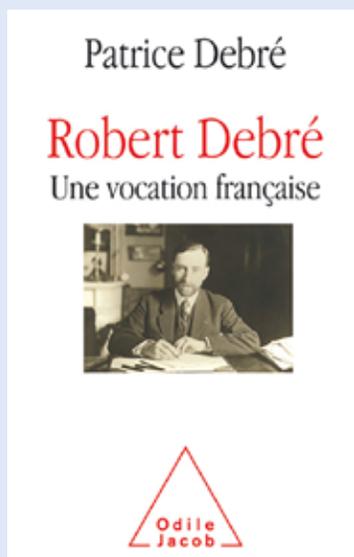
Découvrez, sur le site Internet du Conseil national de l'Ordre des médecins, un numéro spécial, entièrement dématérialisé. Divisé en cinq cahiers thématiques – les lois de bioéthique, extension de l'assistance médicale à la procréation, recherches sur l'embryon et les cellules souches, prélèvements et greffes d'organes, et éthique et numérique en santé – ce numéro réfléchit à la place essentielle du médecin face à l'innovation galopante, en croisant les points de vue d'experts et spécialistes.

## L'ORDRE EN ACTION

- 28 janvier :** le Pr Stéphane Oustric, délégué général aux données de santé et au numérique du Cnom, a participé à la première journée régionale sur l'éthique du numérique en santé, en région Occitanie.
- 30 janvier :** le Dr Patrick Bouet, président du Cnom, était présent au colloque du syndicat MG France : « S'installer, exercer et vivre dans son territoire : un défi pour les professionnels, un enjeu pour les politiques ».
- 6 février :** le Dr Jacques Morali, délégué général aux relations internes du Cnom, a participé à la réunion d'information et d'échanges avec les professionnels de santé et les sociétés savantes à propos du coronavirus, au ministère de la Santé.



## La prescription du **Pr Serge Uzan**, vice-président du Cnom



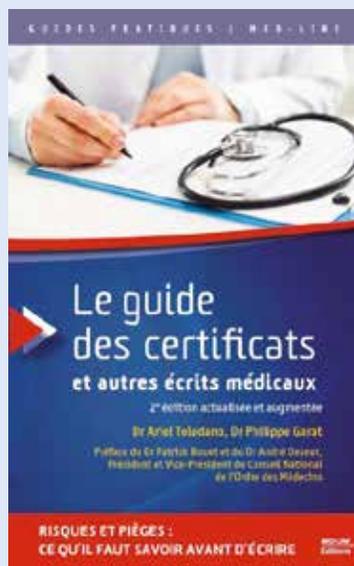
### Robert Debré, une vocation française,

par Patrice Debré.

Tous les médecins, même ceux qui ne sont pas pédiatres, connaissent Robert Debré. Il a révolutionné la mission médicale en direction de la recherche et de l'enseignement. Il a été un défenseur du concept de santé publique et l'ambassadeur d'une solidarité française pour l'enfance déshéritée. C'est à ce titre qu'il a été récipiendaire d'un prix Nobel attribué à Unicef. Sa vie est extraordinaire, car il a été l'ami de poètes et d'écrivains tel que Charles Péguy, Paul Valéry. Il est le chef d'une famille dont les vocations multiples ont investi le

domaine de la science, des arts, de la politique. Petit-fils de Robert Debré, l'auteur est aussi le fils du peintre Olivier Debré, qui aimait peindre magnifiquement les couleurs de la Loire. Bref, on découvre à travers cet ouvrage toutes les nuances d'une famille républicaine de vocation indéfectiblement française.

Patrice Debré est lui-même professeur d'immunologie. Il a poursuivi la trajectoire de Robert Debré en devenant chercheur dans le domaine de la lutte contre le sida et des maladies transmissibles. À l'occasion de la découverte de cet ouvrage, le lecteur aura peut-être envie de lire sa monumentale biographie de Louis Pasteur.



### Le guide des certificats et autres écrits médicaux,

de Ariel Toledano et Philippe Garat, préfacé par le Dr Patrick Bouet, président du Cnom, part de situations vécues pour expliciter les précautions de la pratique du soin. Même si le titre est peut-être excessivement prometteur, il permet en tout cas de prendre conscience des règles qui améliorent la sécurité de la prise en charge des patients. Il insiste sur l'importance de l'analyse des événements indésirables, sur la réflexion pour la prévention de leur récurrence et enfin, sur l'intérêt de la réflexion pluriprofessionnelle. Il fixe les règles de l'utilisation par chaque médecin d'un événement indésirable pour améliorer la sécurité de sa pratique : rechercher les causes, les graduer, analyser des mesures potentiellement correctives ou préventives, les mettre en place de façon protocolisée et surtout en évaluer l'efficacité.